



ACCELGUARD® 80

ACCÉLÉRATEUR DE PRISE SANS CHLORURE POUR LE MORTIER

DESCRIPTION

ACCELGUARD 80 est un adjuvant accélérateur de prise et réducteur d'eau pour le mortier qui ne contient pas de chlorure de calcium ou d'ions de chlorure ajoutés. Il améliore certaines propriétés du mortier plastique et durci et offre des avantages tels une amélioration significative du durcissement à bas âge et des caractéristiques de prise. ACCELGUARD 80 peut être utilisé avec du mortier qui sera en contact avec de l'acier puisqu'il ne contient aucun ingrédient corrosif.

DOMAINES D'APPLICATION

- Travaux de maçonnerie par temps froid
- Stucco
- Briquetage
- Blocs et tuiles d'argile structurales

CARACTÉRISTIQUES/AVANTAGES

- Réduit le temps de prise du mortier par temps froid
- Aide à la protection du mortier de maçonnerie par temps froid
- Réduit le retard dans les travaux par temps froid
- Augmente les résistances à tous les âges
- Améliore la maniabilité
- Est entièrement non corrosif avec l'acier d'armature

DONNÉES TECHNIQUES

Données d'ingénierie typiques – mortiers proportionnés et testés selon la norme ASTM C 270

Résultats de test typiques à 4 °C

Dosage : 473 ml (16 oz) par sac de ciment de maçonnerie.

<u>Types de mortier</u>	<u>Temps de prise</u>	<u>Résistance</u>	
		<u>à 3 d</u>	<u>à 7 d</u>
		MPa	MPa
Type M			
Sans A80		3,2	6,7
Avec A80	28 % plus rapide que sans A80	4,0	7,7
Type S			
Sans A80		3,0	5,7
Avec A80	40 % plus rapide que sans A80	3,0	6,0
Type N			
Sans A80		1,6	3,2
Avec A80	38 % plus rapide que sans A80	2,2	3,7

Apparence : ACCELGUARD 80 est un liquide de couleur légèrement ambrée qui, lorsqu'on l'ajoute au béton, n'a aucun effet sur l'apparence du béton traité.

EMBALLAGE

ACCELGUARD 80 est offert en barils de 205 litres et en seaux de 20 litres.

DURÉE DE CONSERVATION

Deux ans dans son contenant d'origine non ouvert.

SPÉCIFICATIONS/CONFORMITÉS

- ACCELGUARD 80 est formulé pour être conforme à la norme ASTM C 494, adjuvant de type E. Par conséquent, il peut être utilisé avec les mortiers de ciment dans le but d'améliorer leurs propriétés.
- Afin d'être conforme aux exigences de la norme ASTM C 494, adjuvant de type E, le produit offre un minimum de 5 % de réduction de la quantité d'eau, augmente la résistance après un jour d'au minimum 125 % par rapport au mortier ordinaire et accélère le temps de prise d'un minimum d'une heure, mais de pas plus de trois heures et demie.

DOSAGES RECOMMANDÉS

Dosages recommandés [par 42,6 kg de ciment]

	<u>Températures de mise en oeuvre</u>	
	0 °C et plus	-4 °C et plus
Mortiers de ciment Portland	0,9 litre	1,4 litre
Ciments de maçonnerie	0,47 litre	0,7 litre
Mortiers colorés	0,47 litre	0,7 litre

NOTE : Ce produit ne protège pas le mortier plastique du gel. Il permet d'augmenter la résistance du mortier plus rapidement par temps froid. Le mortier doit avoir atteint une résistance minimale de 3,5 MPa avant d'être exposé au gel.

MODE D'EMPLOI

Le dosage recommandé d'ACCELGUARD 80 doit être ajouté directement à chaque gâchée de mortier au taux de 0,18 à 1,4 litre par sac. Ajouter le produit directement au mortier après l'introduction de l'eau de gâchage, une fois le mortier humidifié.

Malaxage : ACCELGUARD 80 est prêt à l'emploi et ne nécessite aucun prémalaxage.

Euclid recommande aux entrepreneurs d'adopter les pratiques courantes de maçonnerie par temps froid.

PRÉCAUTIONS/LIMITATIONS

- Élever la température du matériau à 0 °C avant l'utilisation.
- ACCELGUARD 80 gèle lorsque la température atteint environ -26 °C; toutefois, le gel et le dégel n'endommagent pas le matériau si ce dernier est mélangé vigoureusement à 4 °C ou à une température supérieure.
- ACCELGUARD 80 n'est pas un antigel pour le mortier malaxé.
- Des gâchées d'essai, des essais de formulation et des dalles d'échantillon peuvent être requis en raison de la variation des liants et granulats locaux.
- Le mortier doit être protégé du gel jusqu'à ce que sa résistance atteigne 3,5 MPa.
- Toujours consulter la fiche de données de sécurité avant l'utilisation.

Révision : 11.14

GARANTIE : Euclid Canada, (Euclid), garantit uniquement et expressément que ses produits sont sans défauts de matériel ou de main-d'œuvre pendant six mois à partir de l'achat. À moins d'être autorisée par écrit par un responsable d'Euclid, aucune représentation ou déclaration verbale ou écrite par Euclid et ses représentants ne peut modifier cette garantie. EN RAISON DE LA GRANDE VARIABILITÉ DES CONDITIONS DE CHANTIER, EUCLID NE FAIT AUCUNE GARANTIE IMPLICITE OU EXPLICITE QUANT À LA QUALITÉ LOYALE ET MARCHANDE OU L'APTITUDE À REMPLIR UNE UTILISATION ORDINAIRE OU PARTICULIÈRE DE SES PRODUITS ET LES EXCLUT DE SA GARANTIE PAR LE FAIT MÊME. Si un produit Euclid ne rencontre pas la garantie, Euclid remplacera le produit, sans frais pour l'acheteur. Le remplacement du produit sera le seul et exclusif remède disponible et l'acheteur n'aura aucune autre compensation pour des dommages supplémentaires ou consécutifs. Toute réclamation doit être faite dans l'année qui suit l'infraction. Euclid n'autorise personne, en son nom, à faire des énoncés verbaux ou écrits qui modifient les renseignements et les instructions d'installation qui se trouvent sur les fiches techniques ou sur l'emballage. Tout produit Euclid qui n'est pas installé selon les renseignements et les instructions d'installation perd sa garantie. Les démonstrations de produits, s'il y en a, sont faites uniquement pour illustrer l'utilisation du produit. Elles ne constituent pas une garantie ou une variante à la garantie. L'acheteur sera l'unique responsable pour déterminer la pertinence des produits Euclid en fonction des utilisations qu'il veut en faire.